

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF  
2023**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023**

## Table des matières

I. Axes d'orientation du budget primitif 2023 .....	3
1. Assurer un service public de qualité en phase avec les enjeux de transition énergétique et continuer les investissements du mandat.....	3
2. Maintenir et adapter les équipements dans un souci de performance énergétique et d'usages.....	4
3. Gérer activement les moyens budgétaires .....	4
II. Équilibre budgétaire global .....	5
1. Présentation des masses budgétaires du mandat .....	5
III. Équilibre du budget de fonctionnement 2023 .....	7
1. Repères financiers du budget de fonctionnement 2023.....	7
2. Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 68,59 M€ .....	8
3. Les dépenses réelles de fonctionnement : 68,59 M€ .....	12
IV. Les investissements.....	17
1. Évolutions et structure des investissements.....	17
2. Les ressources de financement des investissements.....	21
V. Synthèse de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2023.....	22
1. Encours de dette et taux .....	22
2. Dette par type de taux .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3. Un risque très faible .....	22
4. Dette par prêteur .....	23
5. Dette par année hors emprunts nouveaux .....	24
6. Mobilisation de l'emprunt en 2023.....	24

# I. Axes d'orientation du budget primitif 2023

---

Le budget primitif 2023 progresse pour atteindre 125 M€, en cohérence avec la période de mi-mandat où la majeure partie des équipements publics sont lancés, conforme à la trajectoire du projet porté par l'équipe municipale en matière de développement des investissements pour les écoles, la culture et le domaine sportif. En outre, le montant du budget primitif 2023 se justifie par un recours à un emprunt revolving sur la période du 30 décembre 2022 au 30 juin 2023, afin d'avoir de bonnes conditions bancaires.

Ce budget s'inscrit dans un contexte international difficile avec des répercussions significatives sur les finances de l'Etat et par rebond celles des collectivités territoriales. La Ville à l'instar des autres communes du territoire, supporte les augmentations sur les coûts de l'énergie et des matériaux ainsi que l'inflation prévue à 4,30% pour 2023.

Malgré ces contraintes et les incertitudes sur les événements à venir en 2023, la Ville maintient son cap en matière d'accompagnement social auprès de tous les habitants et contribue au développement du tissu économique. Dès cette année, la collectivité doit dégager des marges de manœuvre afin de garantir un service de qualité auprès des Saint-priots.

## **1. Assurer un service public de qualité en phase avec les enjeux de transition énergétique et continuer les investissements du mandat**

Le budget 2023 d'investissement maintient sa croissance sur des niveaux supérieurs à ceux précédemment votés. Plus de **37, 37 M€** sont budgétés pour contribuer au développement de Saint-Priest avec une démarche exemplaire sur le plan environnemental.

Il s'agit notamment de finaliser dans le domaine culturel la rénovation du TTA (avec une ouverture prévisionnelle en septembre 2023), dans la continuité d'assurer financièrement les restructurations importantes sur le secteur scolaire (groupes scolaires Jean Jaurès et Simone Signoret) et le démarrage de l'extension de la piscine du complexe Pierre Mendès-France, ainsi que l'aménagement du nouveau cinéma (4 salles, 761 fauteuils).

Le Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU) concernant le centre-ville et le quartier Bellevue poursuit son avancée consubstantiel au plan de Sauvegarde. Ainsi, les interventions se poursuivent pour repositionner durablement l'habitat du quartier de Bellevue (démolition, restructuration, intervention sur logements, quartiers durables, rénovation énergétique ...).

Au-delà des gros projets du mandat, le budget alloue des financements récurrents pour des infrastructures communales variées (bâtiments publics, techniques, sociaux, vidéo-surveillance,...).

## **2. Maintenir et adapter les équipements dans un souci de performance énergétique et d'usages**

La pérennité de l'offre de service public sera assurée en 2023 avec notamment des projets de réfection nécessaires sur plusieurs équipements communaux (la toiture de l'église, les cimetières de l'Égalité et de Manissieux, ainsi que des travaux de maintenance et de réparation dans plusieurs groupes scolaires, la crèche « Roule galette »). La majeure partie des interventions contribue au maintien du patrimoine communal tout en l'adaptant aux enjeux environnementaux.

En 2023, la Ville poursuit l'entretien du patrimoine avec la 2<sup>ème</sup> phase de modernisation du réseau d'éclairage public (contrat de performance énergétique-CPE) dont les effets sur les économies de consommation électrique sont constatés sur les travaux déjà réalisés, tout en apportant des économies de consommation électrique.

## **3. Gérer activement les moyens budgétaires**

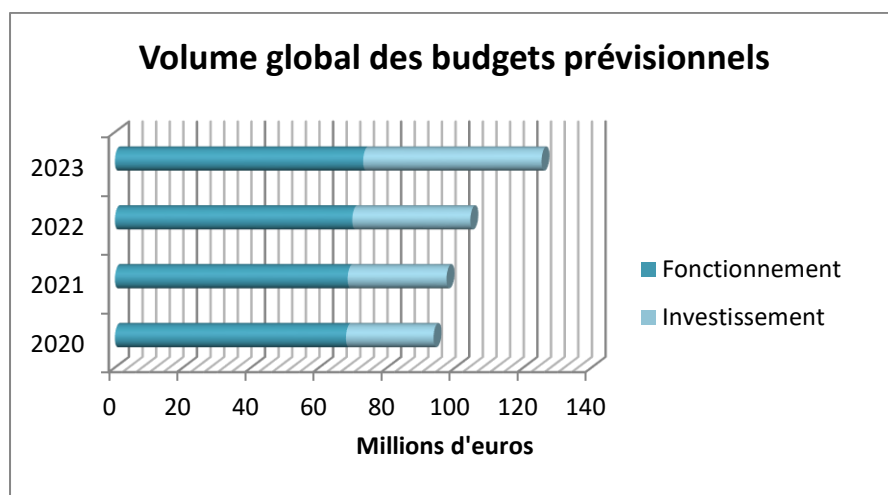
La volonté municipale de soutenir et développer le service rendu à la population reste une des priorités en 2023 avec le financement sur les secteurs scolaires et aussi pour la sécurité et la tranquillité des San-priots.

La montée en puissance des investissements à mi-mandat nécessite un recours à l'emprunt sur les deux années à venir et tout particulièrement 2023, année où le lancement de la totalité des gros équipements est engagé, le ratio d'endettement atteint un niveau similaire à des collectivités comparables. Ce levier financier sera mobilisé en 2023 à hauteur des besoins de financement de la section d'investissement.

## II. Équilibre budgétaire global

### 1. Présentation des masses budgétaires du mandat

Le budget global 2023 (y compris mouvements d'ordre et réels), de 125 M€, est en progression de 20 % (soit + 20,8 M€) par rapport au budget primitif de 2022. Cette dernière repose sur une variation en fonctionnement de + 4,6 %, soit + 3,19 M€ et du budget d'investissement de plus de 51 %, soit + 17,69 M€.



La répartition du budget 2023 de fonctionnement et d'investissement est respectivement de 58,2 % et 41,7%.

Une progression justifiée par les effets de l'inflation sur le fonctionnement et la phase de croisière en investissement

Quels sont les fondements d'évolution du budget 2023<sup>1</sup> ? :

La section d'investissement progresse sur les dépenses et les recettes :

Budget d'investissement	BP 2022	BP 2023	Évolution en %	Évolution en K€
Dépenses réelles	32 426	50 266	55,02%	17 840
Recettes réelles	28 137	45 990	63,03%	17 853

Pour les dépenses, l'effort d'équipement atteint 37,37 M€ soit +22,32 % avec une concentration du budget sur les opérations majeures. Il est financé à près de 92,9 % par un emprunt prévisionnel (40,2 M€) qui représente une ressource adaptée aux investissements de long terme. Cet emprunt sera consolidé tout au long de l'année par la recherche de financement ad hoc (dispositif intracting, financement transition énergétique, fonds verts...). Afin d'optimiser le recours à l'emprunt (taux d'usure au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 3,53% pour des prêts entre 10 et 20 ans à taux fixe) dans un contexte d'augmentation des taux d'intérêts directs, la Ville a eu recours à un emprunt en fin d'année 2022, pour couvrir les équipements réalisés en 2022. Cet emprunt assorti d'une phase de mobilisation jusqu'au 30 juin 2023, assurera les ressources d'une partie des investissements 2023 à des conditions plus intéressantes. Les autres ressources de

<sup>1</sup> Il s'agit de l'évolution des mouvements réels et de l'autofinancement

financement sont principalement le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) d'un montant de 2,15 M€ ainsi que des subventions d'investissements d'un montant de 2,64 M€ (subvention pacte métropolitain).

L'évolution de la section de fonctionnement affiche une variation des recettes sensiblement inférieure à celle des dépenses. L'écart constaté est en effet amplifié par les dépenses d'exploitation conjoncturelles liées à l'augmentation du point d'indice et des augmentations sur les fluides et les autres fournitures.

Les recettes observent un niveau correct de progression, elles sont moins dynamiques que les dépenses.

Budget de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	Évolution en %	Évolution en K€
Dépenses réelles	65 389	68 592	4,90%	3 204
Recettes réelles	69 677	72 868	4,43%	3 093

L'impact de l'inflation (flambée des prix des fluides et de l'énergie) ainsi que de l'augmentation du point d'indice et la revalorisation du SMIC (en année pleine) sur la section de fonctionnement dégrade l'autofinancement en 2023.

Autofinancement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Évolution en %	Évolution en k€
Prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement	5 516	4 289	4 275	-0,31 %	-13

Cette situation reste budgétairement soutenable mais une réflexion globale doit être impulsée pour garantir l'équilibre budgétaire. Une étude relative aux marges de manœuvre permettra de définir les gains potentiels et le niveau de service public sans dégrader la qualité du service rendu aux San-Priots.

### III. Équilibre du budget de fonctionnement 2023

---

#### 1. Repères financiers du budget de fonctionnement 2023

La nécessité de cerner les évolutions financières du budget primitif 2023 implique de revenir sur les éléments budgétaires de la section de fonctionnement du point de vue de l'analyse financière.

Elle traduit les évolutions de façon normée et comparable entre les exercices et les communes d'une même strate.

INDICATEURS FINANCIERS	BP 2022	BP 2023	ÉVOLUTION (%)
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES (1)	69 609 K€	72 812 K€	4,60%
ÉVOLUTION DE DÉPENSES COURANTES (2)	64 967 K€	67 559 K€	3,99 %
EXCEDENT BRUT COURANT <sup>2</sup> (1 - 2)	4 642 K€	5 252 K€	+13,15 %
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE <sup>3</sup>	4 289 K€	4 275 K€	- 0,31%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE <sup>4</sup>	4 040 K€	3 404 K€	- 15,73 %
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE <sup>5</sup>	6,16%	5,87 %	-4,68%

Le taux de croissance des recettes courantes est sensiblement élevé à celui des dépenses courantes avec un excédent brut en augmentation et une CAF brute faiblement négative.

Depuis le débat d'orientation budgétaire, la mobilisation de l'emprunt fin 2022 a été opérée avec pour conséquence un réajustement des charges financières sur le début de l'année (+ 344 k€).

---

<sup>2</sup> Surplus des recettes courantes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses courantes

<sup>3</sup> Surplus des recettes courantes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses totales de fonctionnement

<sup>4</sup> Surplus des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après paiement des charges financières globales

<sup>5</sup> Part de capacité d'autofinancement brute dégagée sur les recettes de fonctionnement : norme entre 8 et 15%

## 2. Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 72,8 M€

Le tableau ci-dessous résume les principaux postes qui composent les recettes de fonctionnement du BP 2023 avec leurs évolutions en détail (les principales) et globalement par rapport au BP 2022.

Ces recettes réelles (+4,6 %) se caractérisent par :

- ⇒ Une prévision de revalorisation des bases fiscales directes
- ⇒ Des dotations et participations relativement stable de la DGF après des baisses importantes en 2022 et des recettes en diminution à la suite de l'évolution des dispositifs de participations des partenaires.
- ⇒ Des produits de services en augmentation du fait de l'augmentation de la fréquentation et de tarifs modulables (exemple piscine entrée unique en remplacement de carte avec plusieurs entrées).

IMPÔTS ET TAXES	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	PRODUIT DES SERVICES	AUTRES PRODUITS
<b>58, 10 M€</b>	<b>10,08 M€</b>	<b>3,77 M€</b>	<b>0,80 M€</b>
>Dont Impôts directs +6,7 %* >Dont Impôts indirects -8,85 %	>Dont DGF*** -6,62 % >Dont compensations fiscales -1,52%* >Dont participations partenaires -8,85 %	> Dont produits des services culturels et sportifs + 18,21% >Dont produits périscolaires 0,24% > Dont autres redevances +7,7%	>Dont revenus des immeubles + 2,78 %
<b>+ 5,65 %**</b>	<b>-0,03 %**</b>	<b>+ 2,01 %</b>	<b>+ 3,42 %</b>

\* Évolutions comparées aux notifications fiscales 2022 après BP 2022

\*\*Évolutions incluant les corrections effectuées sur le BP 2022 au niveau de la fiscalité directe et des compensations fiscales lors du BS 2022 et des décisions modificatives 2022

\*\*\*dotation forfaitaire et dotation de solidarité urbaine

Afin de rendre compte globalement de l'évolution de BP à BP sur un périmètre équivalent hors réforme fiscale, l'agrégat des recettes de fiscalité et des dotations progresserait de + **4,77%**.

- La fiscalité locale directe 35,01M€ :
  - La variation globale de la base fiscale 2023 de TFPB par rapport à celle de 2022 (hors locaux revenant à imposition en 2023) est estimée à + **11,57 %**.



Dans le but d'exposer simplement les hypothèses de variations des bases de la TFPB suivant le type de locaux, le tableau indique le taux d'évolution global (y compris celui forfaitaire lié à l'inflation et celui d'accroissement physique des locaux) :

Bases prévisionnelles 2023 : Comparaison de l'estimation par rapport à 2022			
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Bases définitives 2022 *	Estimation d'évolution globale 2022**	Bases estimées BP 2023
<b>Foncier bâti locaux d'habitation</b>	47 318 464	11,57 %	52 792 020
<b>Foncier bâti locaux commerciaux</b>	51 830 073	1,00 %	52 348 374
<b>Foncier bâti locaux industriels</b>	12 886 508	1,00%	13 015 373
<b>Total</b>	112 038 045	9,50 %	118 155 770

\*La base définitive comprend le retour des locaux dont l'exonération s'achevait à partir de 2022 ( retour exonération estimé autour de 1,9M€)

\*\*Comprend la revalorisation forfaitaire et l'accroissement physique des locaux

L'évolution particulièrement marquée de 11,57 % des locaux d'habitation repose sur une estimation de revalorisation forfaitaire de plus de 7,1 % qui sera appliquée suite au niveau d'inflation constatée en 2022. L'estimation des autres bases est principalement liée à l'évolution physique des locaux qui était négatif en 2022 (-0,47%), consécutivement à une année 2021 en négatif. Par conséquent, en 2023, l'estimation est nulle.

Le foncier bâti des locaux industriels est évalué à une augmentation de +1% sur le dynamisme des bases, pour rappel, depuis 2021, une réduction de 50% des valeurs locatives a été instaurée.

- Les taux :

L'engagement de ne pas augmenter les taux par l'équipe municipale est renouvelé en 2023.

Le taux communal unique de 30,06% de TFPB appliqué depuis 2021 à la suite de la réforme fiscale sera donc reconduit.

Taux communaux	2021	2022	2023
Taxe foncière bâti	30,06 %	30,06 %	30,06 %
Taxe foncière non bâti	72,33 %	72,33 %	72,33 %

- Produit fiscal estimé :

Après application des taux d'imposition un prélèvement sur le produit fiscal obtenu est opéré sur la nouvelle TFPB globalisée afin de l'ajuster réellement à la baisse pour tenir compte du niveau de la perte du produit de TH de la commune (coefficient de correction).

A ce produit est ajouté celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui subsiste, et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties .

L'ensemble de ces projections conduit à un produit fiscal attendu global de **35,01 M€** en progression de 7,72 % par rapport au produit notifié en 2022.

➤ La fiscalité locale indirecte 4,29 M€ :

Elle comprend toutes les taxes qui vont de pair avec l'activité économique des entreprises et des ménages sur le territoire : Droit de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), droits de place, taxe sur l'électricité.

Les encaissements de DMTO constatés localement et nationalement en 2021 et 2022 n'ont pas fléchi malgré la crise sanitaire. Cependant, l'intervention des banques centrales pour contenir l'inflation consiste à une hausse des taux directeurs, qui aura un effet sur la baisse des prix de l'immobilier. Ainsi, le montant des DMTO est fixé à 2,4 M€ identique au montant de 2022 (BP+ BS+DM). Ce montant est modifié par rapport au DOB au regard de la réalisation 2022 ( 3 M€).

➤ Les reversements de la Métropole 18,79 M€

L'Attribution de Compensation (AC) est en cours de traitement au titre du transfert vers la métropole de la compétence d'aménagement, d'entretien et de gestion des terrains familiaux locatifs. A ce stade, les incidences financières ne sont pas traduites au budget primitif 2023. Ce transfert aura peu d'effet sur l'attribution de compensation à venir.

Ce poste traduit en partie le reversement effectué par la Métropole au titre de l'attribution de compensation (AC) qui forme le solde (17,72 M€) définitif et résiduel au titre des transferts de compétences effectués vers le Grand Lyon dans le cadre de l'instauration de la taxe professionnelle unique depuis la dernière commission locale d'évaluation des charges transférées de la métropole.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est versée dans le cadre de l'obligation de pacte financier et fiscal de solidarité de territoire pour la métropole.

L'inscription 2023 de 1, 07 M€ reprend l'allocation réellement perçue au titre de 2022.

➤ Les dotations et participations 10,08 M€ :

- La Dotation forfaitaire 2023 est stable par rapport à la notification 2022, révisée à la baisse en cours d'année 2022, d'un montant de 0,45M€ alors qu'initialement le budget primitif 2022 affichait une valeur de 0,61 M€.
- La Dotation de Solidarité Urbaine deuxième composante de la DGF joue un rôle péréquateur pour les communes urbaines, pour 2023, le montant 2022 est reconduit quasi-reconduit à l'identique 1,8M€.
- Les subventions et participations sont maintenues au niveau de 2022 (3,54 M€) soit un montant de 3,57 M€, dépendent particulièrement des prestations de service et actions menées par la Ville dans le domaine de la jeunesse (petite enfance, périscolaire, jeunesse).
- Pour rappel depuis 2022, la CAF verse directement les recettes aux partenaires de la Ville (convention territoriale globale CTG).

➤ Les produits des services 3,77 M€

Les recettes d'exploitation des services varient de + 2,01 %. L'augmentation constatée est liée à la hausse de la fréquentation de certains secteurs (piscine, culturel), l'augmentation est de 0,06 M€. La fréquentation de la restauration scolaire et des activités périscolaires sont en forte augmentation sans que les tarifs soient revus à la hausse du fait de l'inflation sur les coûts des denrées et fluides d'où une prévision identique sur les recettes de ce périmètre.

➤ Les autres produits : 0,79 M€

Ces recettes reprennent notamment les produits issus des loyers encaissés qui progressent avec les locaux commerciaux détenus par la ville ainsi que les redevances perçues des concessionnaires.

### 3. Les dépenses réelles de fonctionnement : 68,59 M€

CHARGES DE PERSONNEL	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	SUBVENTIONS ET CHARGES *	AUTRES CHARGES**
<b>40,77 M€</b>	<b>18,50M€</b>	<b>7,66 M€</b>	<b>0,9 M€</b>
<b>+ 2,80%</b>	<b>+3,65 %</b>	<b>+12,21%</b>	<b>-6 ,19 %</b>

Les charges affichées au BP 2023 diffèrent sensiblement de celles du DOB 2023 en raison du réajustement des demandes en fonction du réalisé prévisionnel de 2022.

L'essentiel des modifications repose sur les charges à caractère général 011 (dépenses d'entretien et réparation, consommables...) ainsi que sur des dépenses exceptionnelles (intérêts moratoires, titres annulés sur exercices antérieurs...). L'optimisation des achats et l'amélioration de la qualité comptable permettent d'envisager une diminution de ces frais. Dans ce contexte incertain, le pilotage budgétaire et comptable de la Ville sera accru afin de garantir la bonne réalisation des services rendus à la population, ce qui nécessitera un effort de gestion sur le fonctionnement de l'administration.

➤ Les crédits des services : 18,50 M€ (charges à caractère général /chapitre 011)

Dans l'ensemble, la démarche est de contenir les crédits 2023 au niveau de 2022 nonobstant les charges non maîtrisables tels que les fluides, les denrées, l'eau, les énergies... Cependant, le chapitre 011 affiche une augmentation de + 3,65%.

Les principaux postes dont les crédits varient à la hausse de façon incompressible de BP à BP sont les suivants :

- Les dépenses relatives à l'exploitation des locaux communaux sont maîtrisées avec notamment le contrat de performance énergétique de chauffage notifié en juillet 2019 qui tient les objectifs de maîtrise de l'évolution des fluides.
- Dans le cadre du contrat de performance énergétique, sur le périmètre de l'éclairage public avec l'installation des LED permet d'envisager une baisse de -16,67% sur le réseau soit – 80 000 €.
- Pour les autres bâtiments et équipements de la collectivité, certains postes sont réévalués à + 20% en matière de consommation électrique. Afin de contenir ces charges, des actions ont été instaurées depuis le dernier trimestre 2022 (baisse des températures des bassins de 1°, des gymnases, campagne de sensibilisation des agents...). Pour rappel, baisser d'1° la température équivaut à baisser d'environ 7% la consommation.
- En matière d'éducation, le budget alloué de 1,06 M€ reste soutenu pour accompagner les établissements dans le cadre de la scolarité mais aussi sur le périscolaire.

\* charges de gestion courante chapitre 65

\*\* atténuation de produits et produits exceptionnels

En parallèle des efforts budgétaires sont déployés sur plusieurs domaines :

- En direction de la jeunesse : la Ville de Saint-Priest développe une offre numérique ambitieuse en direction de sa jeunesse , par la découverte du numérique , Après avoir équipé les écoles et lancé la création de classes pilotes multimédia dans ses groupes scolaires, la Ville souhaite accompagner davantage ses collégiens et lycéens dans la découverte du numérique en allouant 23 000 € pour le transport des jeunes pour bénéficier du dispositif TUMO Auvergne Rhône-Alpes au campus numérique de la Région à Charbonnières-les-Bains
- En matière d'économie et de développement durable
  - Les actions en faveur des jeunes par le biais des chantiers d'utilité sociales et les chantiers de vacances (300 jeunes) pour un montant de 18 700 €

En 2023, la Ville garantit des actions en faveur des San-Priots sur tous les secteurs.

- Les dépenses de personnel 40 ,77 M€

Le budget 2023 présentera une hausse de la masse salariale de + 2,80 % par rapport au budget prévisionnel 2022.

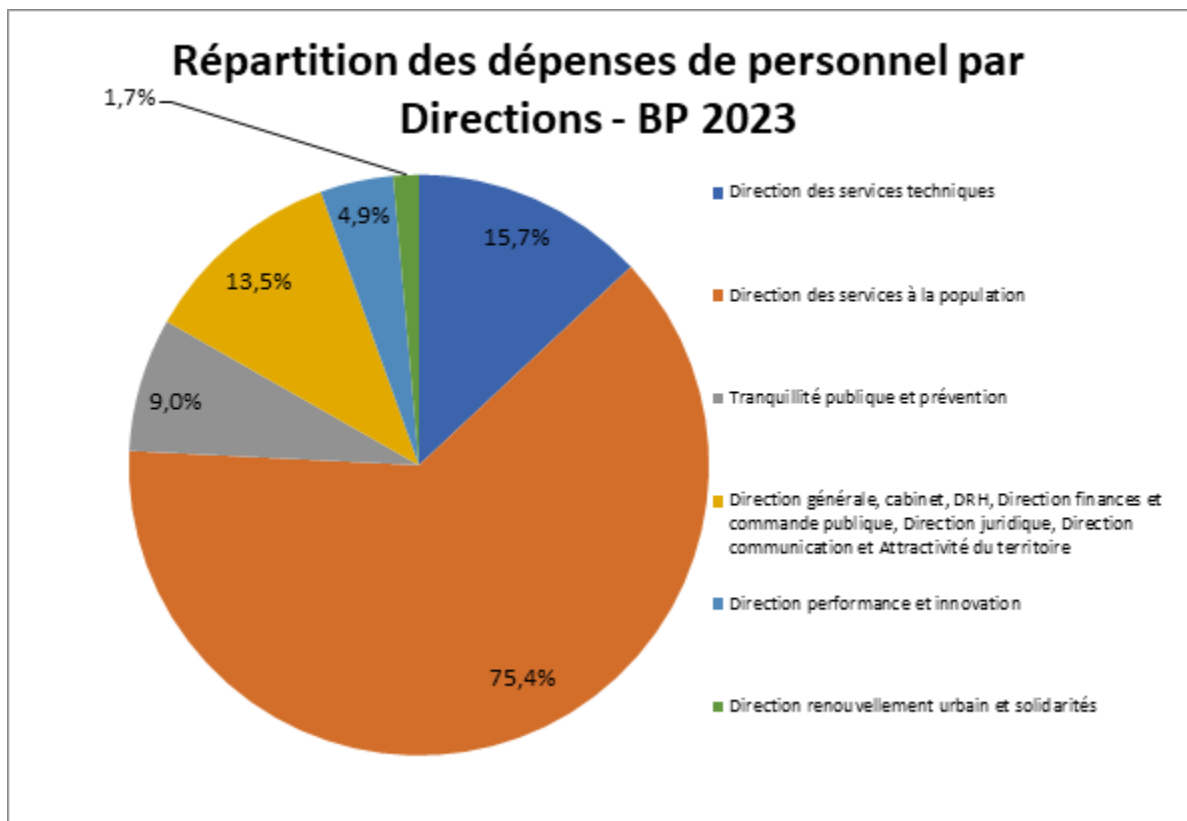
En 2023, les impacts du dégel du point d'indice, les deux révisions du SMIC et l'augmentation de la valeur du point d'indice de +3,5% appliqués en 2022 sont de 1,1 M€ en année pleine.

Sur le plan de la gestion des effectifs, le poste de dépense qui progresse le plus concerne l'animation périscolaire (+14% sur 12 mois soit 170 000 € en plus) et ce, malgré les difficultés de recrutement sur ce type d'emploi. La collectivité a ainsi pris plusieurs mesures pour les rendre plus attractifs (allongement de la journée de travail de 15 à 30 minutes pour certains postes, contrats sur 12 mois permettant l'accès à de nouveaux avantages sociaux, ...)

L'évolution du chapitre 012 prend en compte les créations de poste dont notamment les créations annonçant la réouverture du théâtre (TTA) qui viennent s'ajouter à 4 autres recrutements à réaliser dans ce service sur des postes déjà existants :

	Coût prévu 2023	Coût en année pleine
Création d'un poste de policier (nuit)	51 000 €	51 000 €
Création d'un poste d'encadrant de chantiers d'utilité sociale	45 000 €	45 000 €
Création d'un poste d'agent de gestion comptable	40 000 €	40 000 €
Création d'un poste d'assistant administratif Direction solidarité et renouvellement urbain	28 000 €	37 000 €
Création d'un poste de chargé de médiation et relations avec le public - théâtre	29 000 €	48 000 €
Création d'un poste de chargé de communication digitale - théâtre	26 000 €	35 000 €
Création d'un poste de chargé de billetterie et d'administration - théâtre	18 500 €	37 000 €
Création d'un poste de régisseur - théâtre	29 000 €	48 000 €

La répartition des charges de personnel par grand poste de dépense confirme la part croissante occupée par la sécurité et les services à la population :



➤ Les subventions et les autres charges : 7,66 M€

Ce chapitre budgétaire qui évolue de + 12,21 % est composé à plus de 80 % par les transferts de la ville ayant le caractère de subventions (associations et CCAS) qui attestent de l'accompagnement de proximité sur différents domaines (Social, sportif, culturel, éducatif) mais aussi de contributions obligatoires.

Sur le secteur des subventions, le budget global en direction des associations (hors CCAS) varie au global de plus de 367 454 € (+9,62 % sur l'article 6574) en comparaison au montant alloué de 4,01M€ en 2022 (BP+BS+DM). Dans un souci d'équité et de transparence, la ville a maintenu les subventions tout en prenant en compte la santé financière de nos partenaires pour une meilleure équité.

La Ville a alloué 33 000 € en faveur du secteur du handicap qui sera affecté en fonction des projets proposés par les centres sociaux, ainsi que 13 300 € pour la tranquillité publique et ; le cinéma bénéficiera de 223 125 € pour son fonctionnement.

La contribution communale à l'école privée Jeanne d'Arc pour le financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires est fixée en 2022 à 242 000 €. Elle évolue à la baisse en raison d'un nombre d'élèves moindre et une assiette de calcul basée sur des dépenses en diminution (du fait de la crise sanitaire).

Enfin, la subvention socle du CCAS évolue de + 15,63% pour atteindre 2,4 M€, l'établissement ayant eu des augmentations liées à la loi Ségur en 2022.

➤ Les autres charges 0,90 M€

Elles regroupent différentes catégories de dépenses :

- Le prélèvement du fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales (FPIC) : 0,67 M€

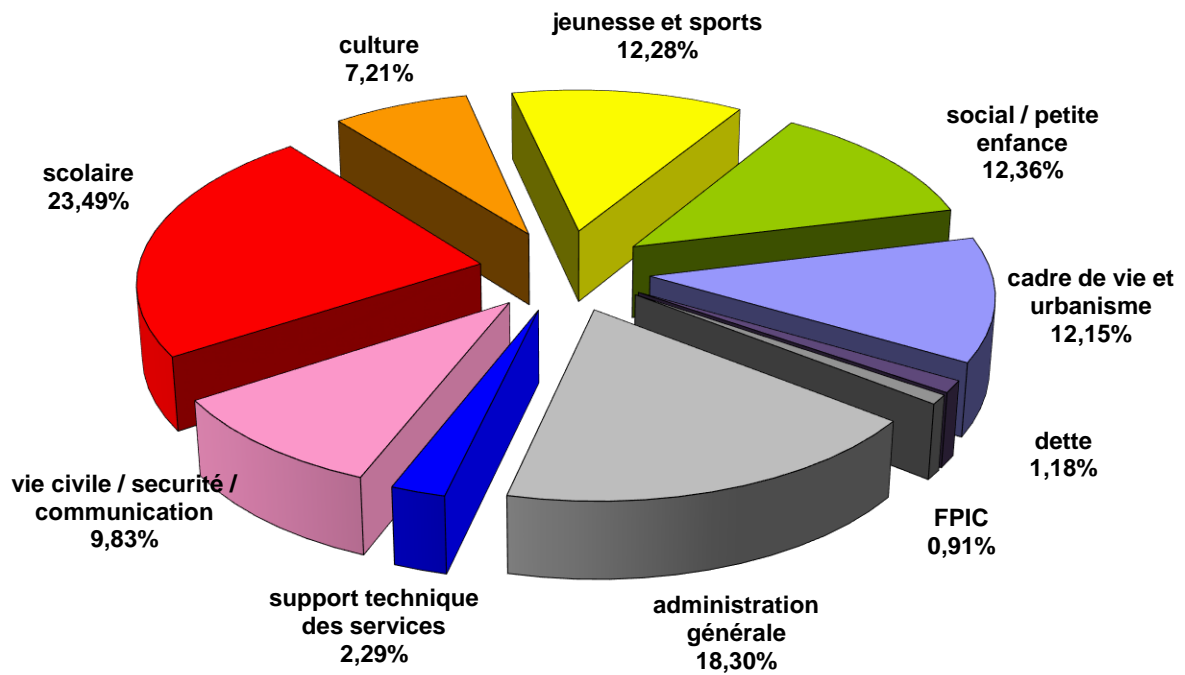
La prévision budgétaire de ce fonds (assimilé à un prélèvement sur les recettes fiscales directes en fonction du niveau de richesse de la commune et de la métropole) est reconduit du montant 2022 soit pour 2023 un montant de 670 000 €. Les décisions prises en loi de finances 2023 sont sans effet pour le prélèvement de la commune (effort fiscal supprimé et mise en place d'une garantie de sortie progressive de l'éligibilité).

- Les charges exceptionnelles : 0,16 M€

Ces charges comprennent l'enveloppe complémentaire des subventions exceptionnelles du secteur associatif (45 850 €), la collectivité s'engage ainsi à soutenir ponctuellement les associations San-priots.

D'autres crédits à hauteur de 20 000 € sont affectés pour l'Appel à Projets jeunesse de l'exercice, un même montant est prévu pour le secteur économique.

## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

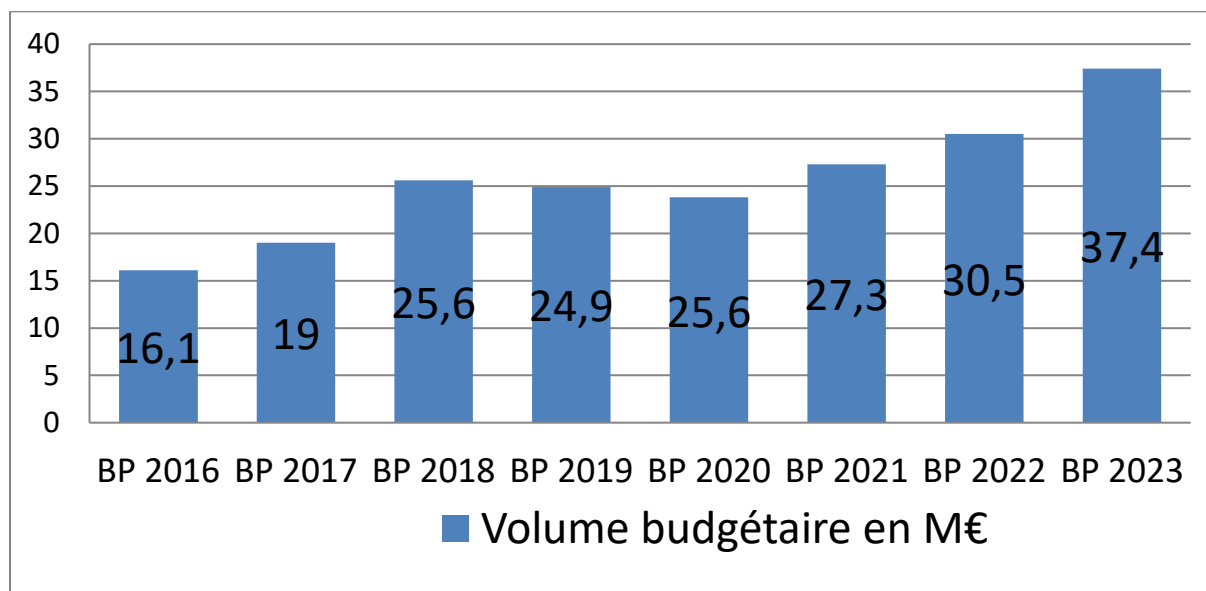




## IV. Les investissements

### 1. Évolutions et structure des investissements

#### ➤ L'évolution des investissements



Le montant des investissements (équipements et travaux) prévus pour le budget 2023 est de 37,37 M€.

#### ➤ Structure des investissements

Concernant la structure des investissements prévus, elle est composée à plus de 70% (soit 26,1 M€) des travaux neufs. Ces investissements sont essentiellement du patrimoine bâti, intégrés aux programmes pluriannuels. Les restructurations ou les rénovations sont un des leviers de la collectivité pour garantir un service de qualité auprès des San-priots tout en faisant bénéficier le territoire d'un rayonnement sur la métropole.

Dans la continuité de 2022, ces équipements concernent la rénovation du théâtre Théo Argence avec en point d'orgue une ouverture programmée en septembre 2023. Les travaux se poursuivent dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du groupe scolaire Jean Jaurès ainsi que la rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire Simone Signoret.

A ces projets déjà lancés en 2022, le dernier grand projet du plan de mandat concerne l'extension de la piscine Pierre Mendès France. Ces investissements représentent 88% des travaux neufs en cette période de mi-mandat.

Sont considérés également comme des travaux neufs l'inscription des crédits de paiement qui concerne le quartier de Bellevue avec un montant total de 3,25 M€ dont une partie comprend le Plan de Sauvegarde (0,21M€).

Des investissements pour 10 % (3,6 M€) se répartissent sur le gros entretien des bâtiments et des renouvellements des réseaux (accessibilité et réfection des bâtiments, économies d'énergie

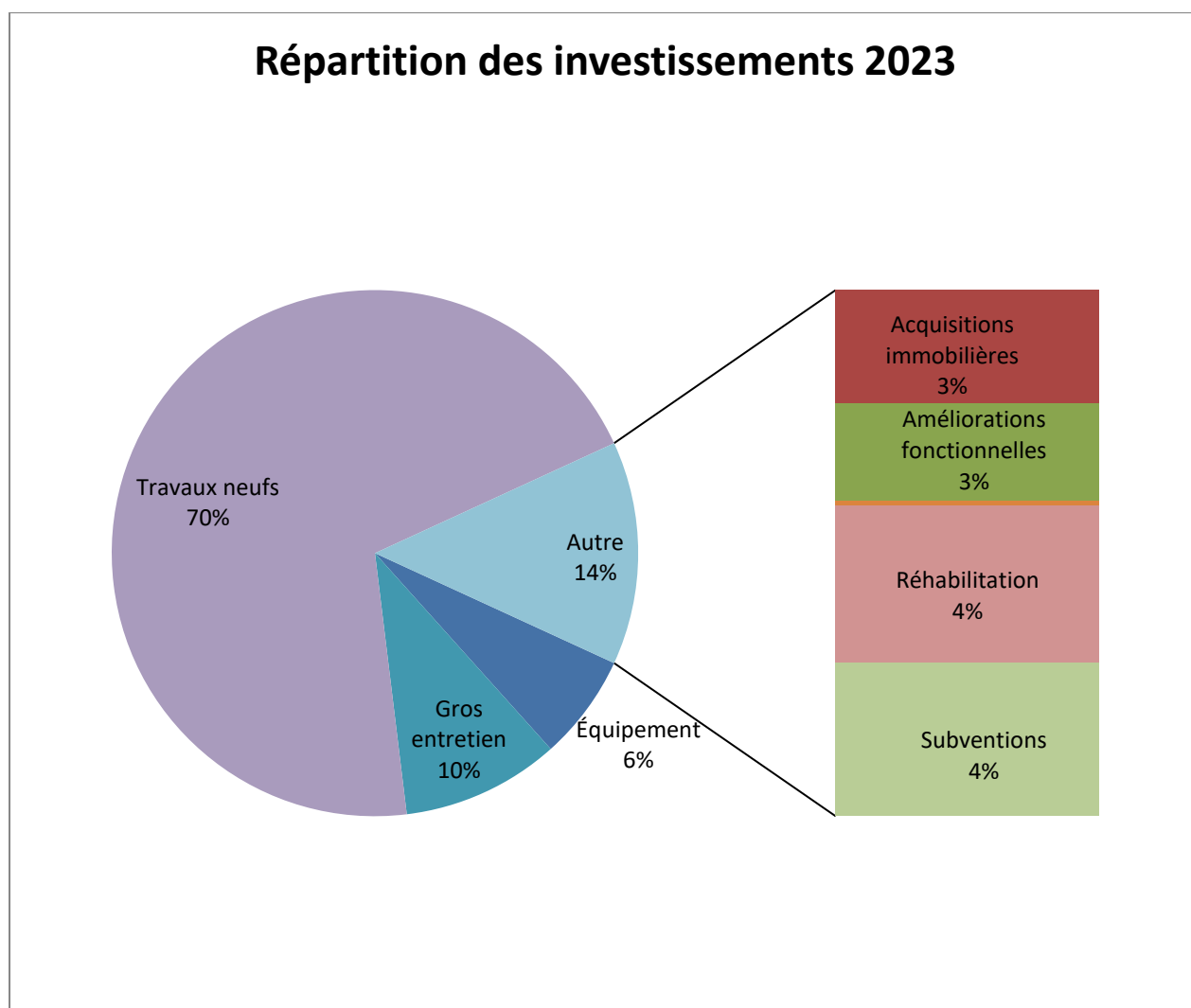
en éclairage, installations thermiques) avec cette année la poursuite du contrat global de performance de l'éclairage public avec un budget de plus de 2,6 M€.

Les autres crédits à hauteur de 14% concernent des interventions multiples telles que des dépenses relevant essentiellement des efforts d'améliorations fonctionnelles et de réhabilitation des installations de la Ville et des quartiers.

Le budget des subventions atteint 1,49 M€ avec notamment l'aide de 0,93 M€ versée au délégataire du nouveau cinéma et le fonds d'intervention partagée avec la métropole pour les travaux de voirie communaux dont le montant est identique à 2022 soit 0,4 M€. A ces dépenses s'ajoutent les dispositifs de soutien au logement et à l'habitat (dispositif d'aide à l'efficacité énergétique, pièges à moustique...).

Des enveloppes d'acquisitions immobilières pour un montant de 1,1 M€ (3%) sont inscrites tout particulièrement pour le centre-ville dans le cadre des acquisitions de logements et de commerces afin d'accompagner le renouvellement urbain du quartier centre-ville Bellevue.

Par ailleurs, 6 % équivalent à 2,4 M€ des dépenses relèvent des besoins en équipements (mobilier et équipements numériques scolaire, informatique, vidéo protection, divers équipements des services).



## **Ventilation des investissements majeurs**

Sur le secteur scolaire, des investissements majeurs représentent 66% des crédits du budget 2023 soit 13,4 M€ avec principalement :

L'extension et la rénovation du groupe scolaire Jean Jaurès pour 4,9 M€ de crédits de paiement issus de l'autorisation de programme actuelle de 16,8 M€ de travaux.

La rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire Simone Signoret pour plus de 5,7 M€ de crédits destinés au règlement des avances à la SPL OSER en tant que délégataire de la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les travaux de gros entretien du groupe scolaire Revaion 2 pour l'extension du restaurant (1,6 M€). D'autres interventions de moins d'envergure mais nécessaires au maintien du bâti sont programmées. Il s'agit de travaux d'étanchéité de la toiture pour le groupe scolaire Néruda (0,55M€), le remplacement des vantaux de fenêtre pour le groupe scolaire Plaine de Saythe (0,16 M€), ainsi que la réfection de la clôture du groupe scolaire Claude Farrère (10 000€)...

Un budget de 0,21 M€ consacré à la modernisation des équipements numériques et l'acquisition de mobiliers dans les écoles dans la continuité de l'an dernier.

L'effort d'investissement culturel (24 %) sera consacré essentiellement à la finalisation de la réhabilitation et l'extension du Théâtre Théo Argence dont l'ouverture est prévue en septembre 2023, avec une enveloppe provisoire de 5,6 M€ de crédits de paiement inscrits au budget 2023 à valoir sur l'autorisation de programme actuelle de 21,9 M€ de travaux.

L'ouverture de l'établissement nécessite d'effectuer des travaux du parvis devant le théâtre. Le montant s'élève à 1,5 M€ mais bénéficie d'une subvention de la métropole à hauteur de 1,3 M€ (financement pacte métropolitain).

Le budget d'investissement des infrastructures sportives et de la jeunesse de 7,4 M€ comprend principalement le montant de 7,3 M€ et concerne l'extension de la piscine du complexe PMF qui est lancée en 2023.

## **Ventilation des investissements mineurs**

D'autres opérations de moindre envergure concerneront le Conservatoire et le Fort (0,08 M€).

Le domaine de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement supportera les investissements (26 %) soit 9,3 M€ qui modèlent les territoires et les quartiers, dont des interventions pour identifier et résorber les « points noirs » de cyclabilité sur le territoire et un maillage cohérent sur les voies « modes doux » sur la commune. Ces interventions multiples seront financées par la métropole à hauteur de 1,3M€ (financement pacte métropolitain).

Des aménagements et des équipements sont prévus sur les cimetières de l'égalité et celui de Manissieux (1,06 M€), ainsi qu'une enveloppe de 80 K€ allouée comme chaque année aux conseils de quartiers.

Un crédit de paiement de 1,12 M€ destiné à l'éclairage de rue consistant au remplacement de la totalité du parc des lanternes en led dans le cadre du nouveau contrat de performance

énergique de l'éclairage public communal à partir de l'autorisation de programme de 5,6 M€ dont une partie est financée par une avance remboursable intracting.

Hors de l'autorisation de programme, le contrat de performance énergétique intervient sur des économies de la consommation et l'amélioration des éclairages des installations sportives (0,6 M€).

Le solde recouvre des investissements d'entretien et de rénovation sur les installations sportives actuelles (gymnases, Tennis, stades).

## 2. Les ressources de financement des investissements

Les ressources d'investissement progressent afin de couvrir les dépenses supplémentaires inscrites au budget primitif. La répartition du financement s'appuie sur une mobilisation de l'emprunt importante de plus de près de 82% contre 75% en 2022. Toutefois, l'une des sources de financement ad hoc, l'avance remboursable Intracting représente 5% des ressources externes. La comparaison entre les ressources de même nature apporte une autre lecture, c'est-à-dire une part d'emprunt proche de celle de 2022, soit 77%.

L'autofinancement net est en recul avec 3% en raison de l'accroissement des dépenses de fonctionnement lié au contexte inflationniste actuel, et l'envolée des taux d'intérêts qui impacte l'annuité de la dette.

La situation est soutenable mais un effort va être mené sur 2023 pour garantir une situation financière stable.

	BP 2023	% DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>37 370 897</b>	
<b>Ressources Propres d'investissement</b>	<b>6 841 050</b>	<b>18%</b>
Autofinancement net de remboursement de dette	1 046 605	3%
FCTVA+ TA	2 150 000	6%
CESSIONS (dont NPNRU)	1 000 000	3%
SUBVENTIONS	2 644 445	7%
<b>Ressources Externes</b>	<b>30 529 847</b>	<b>82%</b>
EMPRUNT hors gestion active de la dette	28 647 301	77%
Avances remboursables intracting 2023	1 882 546	5 %
<i>Non compris 9 666 667 revolving</i>		

## V. Synthèse de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023<sup>6</sup>

### 1. Encours de dette et taux

CAPITAL RESTANT DU (CRD)	TAUX MOYEN	DUREE DE VIE RESIDUELLE	DUREE DE VIE MOYENNE <sup>7</sup>	NOMBRE D'EMPRUNTS
45 358 595 €	1,60%	10 ans	5 ans et 2 mois	12

Le taux moyen de la dette augmente en début 2023 (1,60 % contre 1,13% début 2022) avec la mobilisation au 30/12/2022 d'un emprunt de 10 M€ à taux fixe (3,14%) avec une période de revolving du 30/12/22 au 30/06/23.

### 2. Dette par type de taux

TYPE	CAPITAL RESTANT DU	% D'EXPOSITION	TAUX MOYEN
Taux Fixe	23 391 928 €	51,57 %	0,79 %
Taux Variable	18 500 000 €	40,79 %	2,44%
Livret A	3 466 667 €	7,64 %	2 ,60 %
Ensemble des risques	45 358 595 €	100,00 %	1,60 %

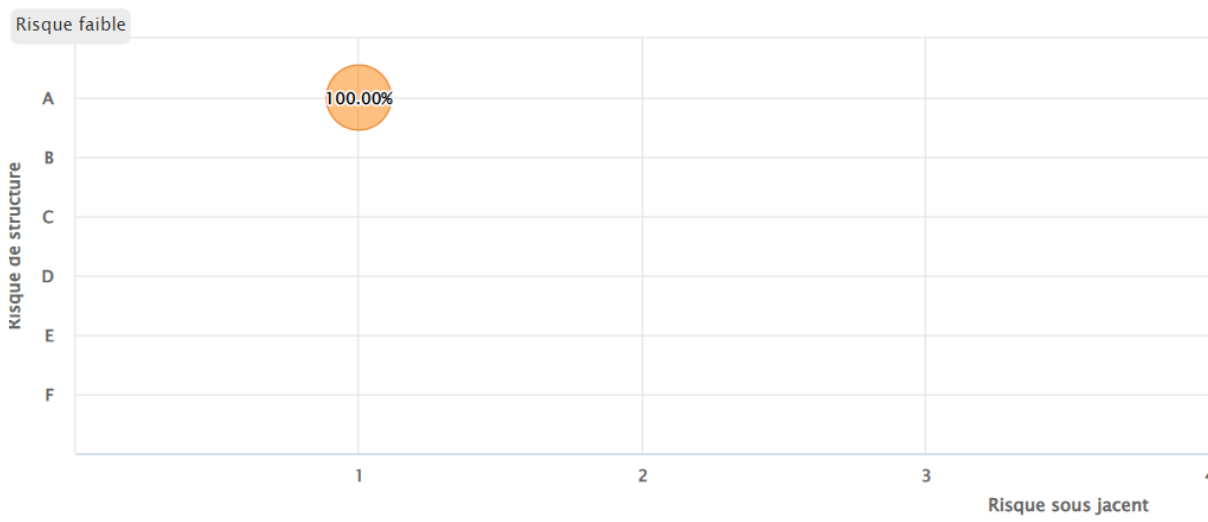
La structure de la dette de la Ville évolue du fait des conditions de prêt et des besoins actuels. Si une part de la dette reste majoritairement à taux fixe soit 52%, de nouveaux emprunts à taux variable ont été contractés en 2022 pour financer les travaux à hauteur de 41%. La part d'emprunt adossé au livret A est de 8%. Le taux fixé au 1<sup>er</sup> août 2022 est de 2% mais il passera autour de 3% au 1<sup>er</sup> février 2023. L'introduction de taux variable dans l'encours de dette ne constitue pas un risque.

### 3. Un risque très faible

Les emprunts contractés par la Ville ont très peu de risque d'augmentation, selon la charte Gissler de bonne conduite du 7 décembre 2009, comme le graphique de mesure du risque l'atteste. Concernant les indices qui composent la dette, le niveau est de 1 sur une échelle de 1 à 6 qui mesure leur volatilité. Le risque de structure qui représente le type de formule de calcul appliqué aux intérêts lui varie de A à B sur une échelle de A à F.

<sup>6</sup> La partie V n'intègre pas les emprunts nouveaux susceptibles d'être mobilisés en 2023.

<sup>7</sup> La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette.



Taille de la bulle = % du CRD

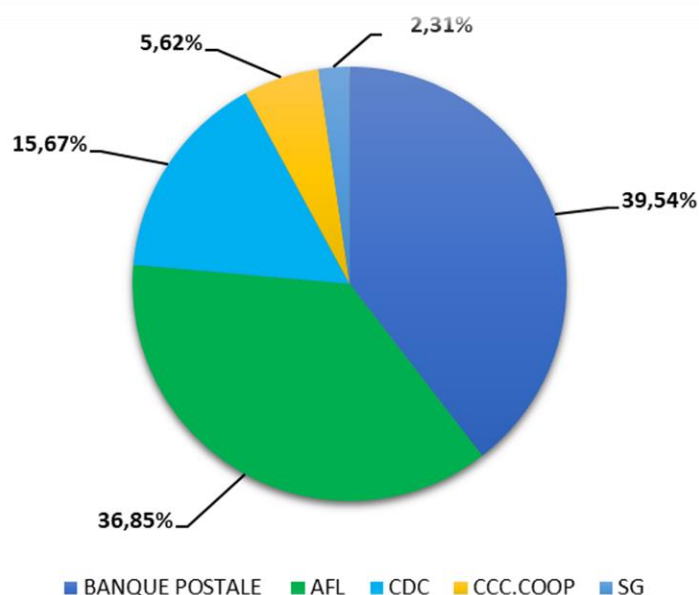
Il n'y a pas d'emprunt « toxiques ». Jusqu'en 2022, la dette était à 100% indexée sur un taux fixe simple basé à partir d'un indice issu de la zone euros, ce qui indique l'absence totale de risque sur la variation des taux et leur volatilité.

Depuis 2022, le contexte a évolué. Pour rappel, le taux d'usure est un taux maximal légal fixé à chaque trimestre, que les établissements de crédits sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent des prêts.

Compte tenu de la situation internationale et des orientations de la banque centrale pour contenir l'inflation, la courbe de taux est en évolution. Actuellement, les prêts proposés sont des emprunts à taux variables (taux d'usure 3,53% 1er trimestre 2023).

#### 4. Dette par prêteur

BANQUE POSTALE	17 933 333 €	39,54%
AGENCE FRANCE LOCALE	16 716 667 €	36,85 %
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	7 108 595 €	15,67%
CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT COOPÉRATIF	2 550 000,00 €	5,62 %
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1 250 000,00 €	8,30 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>45 358 595 €</b>	<b>100,00 %</b>



## 5. Dette par année hors emprunts nouveaux

	2023	2024	2025	2026	2027
Encours moyen**	45 536 063 €	42 872 784 €	39 150 830 €	35 357 318 €	31 564 583 €
Capital payé sur la période	3 060 533 €	3 717 412 €	3 792 347 €	3 792 347 €	3 792 347 €
Intérêts payés sur la période	* 790 740 €	* 859 906 €	* 710 299 €	* 624 167 €	* 557 514 €
Taux moyen sur la période	1,98 %	1,93 %	1,76%	1,72%	1,72%

\*Estimation à partir des anticipations de taux

\*\*Encours restant dû en milieu d'année

## 6. Mobilisation de l'emprunt en 2023

L'emprunt prévisionnel inscrit au budget 2023 constitue une variable d'équilibre afin de répondre au solde de financement des investissements inscrits. Le prévisionnel de près de 35 M€ (hors revolving) reste compatible avec le ratio d'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 23 soit 954 € en dessous de la moyenne de la strate qui est de 1 018€ par habitant. Le ratio passe à 750 € en neutralisant le crédit revolving (encours de 45M€).

En l'état des projections du financement par emprunt nécessaire à l'exécution du budget d'investissement 2023 ainsi que des engagements à reporter et à financer en 2023, la prévision d'échéance de dette globale intègre, les annuités dues en 2023. Dans cet encours sont pris en compte les 10M€ mobilisés fin décembre 2022 pour le bouclage de l'année. La phase de mobilisation jusqu'au 30 juin 2023 permettra de rembourser cet emprunt au 1<sup>er</sup> trimestre 2023,



pour être à nouveau mobilisé pour les besoins de financement de l'année 2023. Ainsi la Ville disposera d'un montant de 9,6 M€ (correspondant aux 10M€ avec prise en compte de l'amortissement du capital) à un taux fixe de 3,14%.